

traverse un petit salon, il ouvrit une porte et j'aperçus le Roi assis devant un grand bureau où il travaillait.

« J'étais en effet dans un grand bureau, et comme je m'inclinai respectueusement devant d'avancer, le Roi me dit : « Venez devant moi, et me pressez la main : « Je n'ai pas voulu vous laisser quitter Bruxelles sans vous serrer la main. Vous voyez, ajouta-t-il en me montrant les bouciers de papier et de soie qui couvraient son bureau, que je suis bien occupé, mais j'ai au moins quelques instants à causer avec vous. Asseyez-vous seulement, car je vous avoue que je commence à avoir les jambes bien fatiguées. » Et me désignant un siège en face de lui, le Roi s'assit dans un fauteuil en chêne sculpté à dossier surmonté de la couronne royale.

« Sa Majesté était en grand détail, chapeau, boutons de chemise, tout était noir. Avant tout, me dit le Roi, je ne veux pas parler à un Français sans lui dire combien j'ai été touché, combien je suis reconnaissant à l'Empereur et à l'Impératrice des témoignages de bienveillance qu'ils ont pris à notre douleur. Je ne perds pas une occasion de le dire et je suis heureux de le répéter encore à un de leurs sujets.

« Le Roi me parla ensuite de mes travaux, de mon dernier livre, qu'il avait lu à bord pendant la traversée de son voyage en Chine et dans l'Inde, il y a quelques mois. Puis il revint à parler de son roi, et j'ai retenu cette phrase : « Je trouve cela si étrange et si triste de me voir à cette place où j'avais coutume de saluer mon pauvre père ! »

« Je me taisais, craignant d'être indiscret en parlant et en prolongant ainsi une audience qui devait être fort courte, et j'attendais que le roi se levât pour prendre congé, mais il continua à parler de Paris, où il espérait bien revenir voir, dans un autre temps, des personnes qu'il y avait connues, et pour chacune desquelles il eut un mot de souvenir ; il me chargea même de ses amitiés pour M. de la Guéronnière et de ses compléments pour quelques autres ; il me dit combien il avait apprécié les articles publiés dans la plupart de nos journaux, et me chargea expressément de remercier mes confrères qui étaient venus à Bruxelles. »

Ce petit tableau fait voir que Léopold II entend continuer les leçons nobles et sincères de son père, qui séduisirent les Belges et lui gagnèrent bien des cœurs.

CHRONIQUE LOCALE & DÉPARTEMENTALE

La lettre suivante a été adressée par le ministre des travaux publics à toutes les compagnies de chemins de fer :

Messieurs, Par la lettre que j'ai eu l'honneur de vous adresser le 21 avril 1865, je vous ai fait connaître que, d'après l'avis de la commission d'enquête sur la construction et l'exploitation des chemins de fer, je consentais à ajourner la mise en communication des conducteurs garde-freins avec le mécanicien, jusqu'à ce que l'administration fut complètement édifiée sur le résultat des expériences auxquelles étaient alors soumis les appareils électriques de MM. Prudhomme et Achard.

Ces expériences, qui ont eu lieu à la fois sur le chemin de fer du Nord et sur la ligne de l'Est, peuvent être considérées aujourd'hui comme terminées, et l'efficacité des systèmes qui en ont été l'objet paraît suffisamment démontrée. Les difficultés qui avaient retardé si longtemps l'exécution de l'article 23 de l'ordonnance du 15 novembre 1846 ont dès lors cessé d'exister et rien ne s'oppose plus à l'application immédiate des prescriptions réglementaires.

Je vous invite, en conséquence, messieurs, à prendre les dispositions nécessaires pour que, dans un délai de quatre

mois, une communication soit établie entre les garde-freins et le mécanicien dans tous les trains de voyageurs, et même dans les trains mixtes de voyageurs et de marchandises du système Prudhomme, soit à l'aide du système Richard, soit même en recourant à tout autre procédé qui paraîtra préférable et dont l'adoption serait préalablement approuvée par l'administration.

Cette communication sera-t-elle établie complète, si elle ne recevait une extension que réclame impérieusement l'intérêt de la sûreté publique. Des attentats, qui ont eu un double caractère, retentissement et des accidents récents, notamment l'incendie d'une voiture à voyageurs sur la ligne de Paris à Lyon, près de la station de Joligny, ont démontré combien il est dangereux de laisser des voyageurs dans un isolement tel qu'en cas de détresse leurs cris et leurs signaux ne peuvent arriver jusqu'aux conducteurs de train que par des circonstances fortuites. Il ne suffit pas donc de mettre en communication les agents entre eux ; il faut aussi que les voyageurs puissent communiquer avec les agents.

L'expérience ayant démontré que ce problème peut recevoir une solution simple et peu coûteuse, le moment est venu de combler la lacune que présentait, sous ce rapport l'exploitation des chemins de fer.

Je vous prie donc, messieurs, de combiner un système de communication entre les voyageurs et les agents, avec l'appareil destiné à établir la même communication entre les garde-freins et le mécanicien. Je me réserve d'arrêter, de concert avec votre compagnie, les mesures réglementaires que pourra nécessiter le fonctionnement du mécanisme mis à la disposition des voyageurs, mais je ne saurais dès à présent, trop insister sur sa prompte installation. Je ne doute pas que je rencontrerai chez vous le concours le plus empressé pour satisfaire sur ce point aux vues de l'administration et aux exigences de l'opinion publique.

Vous prie, messieurs, d'accuser immédiatement réception de la présente dépêche, et me faire connaître les dispositions que vous aurez prises pour assurer l'exécution.

Recevez, etc. Le ministre de l'Agriculture, du commerce et des travaux publics, Signé : ARMAND-RÉHIG.

La Commission administrative des hospices de la ville de Roubaix

Roubaix, le 22 novembre 1865.

Monsieur, Dans votre journal du 21 novembre, vous avez publié la statistique des cholériques admis à l'Hôpital-Napoléon III pendant 30 jours.

Voici celle du 21 novembre au 17 décembre où le dernier malade a pu rentrer à son domicile.

Il est entré à l'hôpital : 4 hommes 4 femmes 1 fille Sont sortis guéris : 3 hommes 3 femmes 1 fille

Un homme de 63 ans est mort ; il avait été apporté à la dernière extrémité. Une femme est morte ; sa position était très grave quand on l'a admise.

Nous sommes heureux de vous annoncer que l'épidémie a complètement disparu. Recevez, Monsieur, nos salutations sincères.

J. RENAUX-LEMERRE ; L. DESTOMBE ; RÉQUELART-DESAIN ; MOTTE-DUTHOIT ; L. WATTINE-WATTINE ;

La cour de cassation vient de décider que le citoyen qui refuse de prêter main-forte à un agent de police révoquant son assistance et son secours pour l'arrestation d'un homme trouvé en flagrant délit de vol, a établi une lutte avec lui, se rend coupable de contravention à l'article 473, paragraphe 12 du Code pénal. Est illicite le motif de jugement qui l'acquitte, en se fondant sur ce que l'agent n'avait pas le droit de requérir la force publique ou de demander aide et assistance à un citoyen dans le cas de flagrant délit. Le refus, dans ce dernier cas, est prévu par l'article 475 précité, et constitue une contravention punissable des peines de police.

On va s'occuper sous peu, dans les quatre-vingt-neuf départements, de la grande opération du recensement général et quinquennal de la population de l'Empire, qui doit avoir lieu en 1866.

La société des chefs de famille prévient ses souscripteurs qu'elle donnera le premier bal de la saison le dimanche 7 janvier à 7 h. 1/2.

Les souscripteurs sont priés de faire connaître les jeunes gens de la ville et les personnes étrangères qu'ils désireraient faire inviter.

Les demandes devront être adressées par écrit à M. Wattine-Bossut, président, ou à M. Goudeman fils, secrétaire de la commission.

Un journal de Lille annonce que M. Géry Legrand, ancien rédacteur en chef du Journal populaire, va fonder une publication hebdomadaire intitulée : l'Art à Lille.

La maison Rothschild avait à bord du navire qui a péri, il y a quelques jours, à la sortie du port de Douvres, 1,500,000 liv. sterl., soit 3,750,000 fr. qui ont été sauvés.

Dans son audience du 21 décembre, le tribunal de simple police du canton de Roubaix a rendu 15 jugements concernant 12 inculpés dont 1 acquitté et 2 condamnés à l'emprisonnement savoir :

- 1. Cabaret ouvert à une heure indue ; 1. Défaut d'inscription sur le registre des logeurs ; 5. Salubrité publique ; 3. Petite voirie ; 1. Voies de fait et violences légères ; 2. Bruits et tapages nocturnes ; 1. Jet d'immondices sur les passants ; 1. Passage dans une rue de Roubaix, avec une voiture non éclairée ;

Un journal de Paris rend compte d'une innovation utile que l'on devrait bien pratiquer partout :

On voit depuis quelques jours circuler dans Paris des voitures et des camions pesamment chargés de longues barres de fer et ne faisant plus le bruit strident qui souvent effrayait les chevaux au passage et causait de graves accidents.

Voici le moyen à la fois simple et ingénieux que l'on a mis en pratique pour faire cesser cette térépation assourdissante ; toutes les barres superposées abutissent par l'une de leurs extrémités sur le devant du camion, tandis que l'extrémité opposée, à l'arrière du véhicule, se trouve soulevée par une forte traverse de bois qui, en l'exhausant, lui donne une position un peu inclinée.

De cette manière, les barres de fer, au lieu de reposer à plat sur le train du camion ou de la voiture, ou de se soulever, puis de retomber au moindre soubresaut, forment un ensemble compact qui, pendant le trajet, ne produit plus aucun bruit.

COURS PUBLIC DE PHYSIQUE. Mercredi 27 novembre à 8 h. du soir. TELEGRAMMES. Appareil de démonstration. Télégraphe à cadran de Bréguet. SOCIÉTÉ DE CONSOMMATION.

Les dix-neuf et les membres des comités de la Société de Consommation sont priés de se réunir sans faute à la boulangerie, rue Magenta, le dimanche 31 décembre courant, à neuf heures du matin, pour prendre des résolutions définitives, et décider ses derniers détails d'organisation.

Les distributions du pain aux Sociétaires et la vente publique dans les dépôts commenceront le 2 janvier prochain. Les jours et heures de service dans chaque section seront indiqués dimanche prochain dans le Journal de Roubaix.

Les essais ayant prouvé les inconvénients du pain de quatre livres, il a été décidé qu'à l'avenir on ne ferait que du pain de trois livres.

Les personnes qui désirent faire partie de la Société de Consommation sont priées d'adresser leur demande à l'un des trois membres du Comité d'admission : MM. Charles Lecluse, rue Beaurewart, au Grenadier français ; Pierre Wattel, rue de Grand-Chemin, au coin de la rue du Bois ; Henri Samain, rue du Fort, 20.

Pour toute la chronique locale, J. Reboux.

FAITS DIVERS

De jolies étrennes vont être données aux Lyonnais. En vertu d'un décret inséré au Moniteur, l'administration municipale va supprimer, à partir du 1er janvier, le péage des ponts non encore affranchis sur la Saône et le Rhône.

On écrit de Londres, 20 décembre : « Il résulte d'un rapport fait à la société des arts par M. Martin, sur la qualité et la quantité des vaches vendues en détail, que le nombre des vaches laitières nécessaires à l'approvisionnement quotidien de la métropole est ordinairement de 20,000 ; les ravages de l'épizootie les a réduites au nombre de 10,000 ; mais il arrive aussi une quantité assez considérable de lait des fermes éloignées par les chemins de fer.

Les cultivateurs trouvent plus de profit à envoyer leur lait à Londres qu'à l'employer à la fabrication du beurre et du fromage. Cela se comprend du reste par la multiplication miraculeuse que leur font subir les vendeurs les plus consciencieux, en n'y ajoutant qu'un tiers d'eau, ce qui donne toujours un nouveau bénéfice de 33 pour cent, mais le plus grand nombre ne se font pas scrupule de ne faire figurer le lait que pour un tiers et d'y mêler deux tiers d'eau ce qui donne un bénéfice moins honnête, mais plus considérable de 66 pour cent.

On a l'habitude de citer l'Angleterre comme le pays où les citoyens ont le plus d'initiative et sont le plus portés à fonder de ces institutions qui sont les véhicules du progrès général et font la besogne que dans d'autres pays les gouvernements sont forcés de prendre en main.

La ville de Bâle peut sous ce rapport servir d'exemple aussi bien que n'importe quel autre pays. Cette ville contient à elle seule 142 associations politiques, religieuses, artistiques. Parmi elles la Société d'utilité publique qui rend d'immenses services à la population de Bâle. Ainsi l'on voit dans le compte-rendu financier de la Société pour 1864 le tableau suiv

des institutions qu'elle a créées et des sommes quelle affecte pour sa part à la constitution de leur œuvre :

- 1. Ecoles de dessin et de modelage, 13,000 fr. ; 2. Bibliothèque de la jeunesse, 14,000 fr. ; 3. Bibliothèque des ouvriers, 8,000 fr. ; 4. Bibliothèque de la Société française, 12,500 fr. ; 5. Ecoles de petits enfants, 10,000 fr. ; 6. Ecoles de chant, 2,000 fr. ; 7. Gymnastique, 445 fr. ; 8. Ecoles de natation, 1556 fr. ; 9. Établissement de bains pour les femmes, 1297 fr. ; 10. Secours à des apprentis, 1350 fr. ; 11. Secours pour ouvriers de fabrique, 1009 fr. ; 12. Secours pour condamnés sortis de prison, 441 fr. ; 13. Secours pour jeunes sourds-muets, 480 fr. ; 14. Institution de travail forcé, 2,000 fr. etc. A cela se joint encore une série de subsides pour diverses institutions n'appartenant pas à la société elle-même, qui élève ses dépenses au chiffre de 37,454 fr. La Société se compose de 854 membres, payant chacun une cotisation annuelle de 10 francs et possédant un fonds capital de 131,923 fr.

Du reste, sur les 142 associations politiques, religieuses, artistiques, etc., que compte la seule ville de Bâle, il en est encore beaucoup d'autres que la Société d'utilité publique qui travaillent pour le bien général dans toute la ville.

Un incendie vient de dévorer la filature de MM. Dutailly et Dauthuille, à Biérancourt (Aisne).

Le feu a pris à l'intérieur, dans la nuit de vendredi à samedi, après minuit. On a donc tout lieu de croire la malveillance étrangère à ce grand désastre. A huit heures du soir le vendredi, après le départ des ouvriers la visite avait été faite, comme de coutume, dans les ateliers, et rien n'avait été aperçu ; toutes choses se trouvaient en place, tous les feux étaient éteints, aucune fumée n'avait été aperçue ; aucune odeur n'avait été sentie.

L'alarme a été donnée par les ouvriers de la fabrique de sucre qui se trouve au-dessus de la fabrique, et aussitôt, une foule très empressée arrivait pour porter secours. Mais on avait à combattre un incendie extrêmement intense, alimenté d'ailleurs par toutes les provisions essentiellement inflammables qui se trouvaient en dépôt dans la filature.

Les flammes atteignaient une hauteur prodigieuse et effrayante en même temps ; elles avaient envahi toute la filature, et jusqu'à huit heures du matin elles ont résisté à tous les efforts de huit pompes arrivées sur les lieux pour les combattre. Cependant on a pu préserver les habitations voisines ; mais des ateliers de MM. Dutailly et Dauthuille il ne reste plus aujourd'hui que les quatre murailles, les noircies, ébranlées, lézardées par la chaleur, et offrant l'aspect hideux des ruines et des décombres.

Le désastre est immense ; les nombreux ouvriers de la fabrique vont se trouver sans ouvrage, mais ils ont confiance dans la générosité publique.

(Journal de l'Aisne). Dernièrement MM. Sowain, Bien-Steinley, et Co. de Preston, recevaient une partie de coton en balles, venant de Manchester. En ouvrant une de ces balles, on trouva dans l'intérieur un autre petit ballot plié fort soigneusement. Ce nouveau ballot est ouvert non sans quelque curiosité, et l'on y découvre quatorze cartouches pour carabines Minié. Chacune de ces cartouches contenait sa balle, et toutes avaient été graissées avec du suif mêlé à un poison. Si ces cartouches n'avaient pas été découvertes, les balles de coton qui seraient été envoyées quelques minutes après au moulin à vapeur, et on devina l'explosion terrible qui s'en serait suivie. Une instruction est ouverte sur cette affaire, et une enquête faite à Manchester, a pour objet de chercher les ouvriers qui ont travaillé à l'emballage de cette partie de coton.

M. Niek, qui aspire à la succession

Henriette ne répondit que par un sourire singulier. Mademoiselle Amaranthe bientôt se trouva mieux, grâce aux soins assidus de sa nièce, et aux ordonnances de Francis Vertbois. M. Emile Fargeau reçut, par l'intermédiaire de M. Griffet, l'avis qu'il pouvait reprendre, chez la tante de sa future, ses visites momentanément interrompues.

Un matin, la malade, étendue dans son fauteuil et tête à tête avec son docteur, lui demanda tout à coup, après un long silence : « Francis, vous qui avez vécu plusieurs années à Paris, dites-moi donc, tous les jeunes gens d'aujourd'hui ressemblent-ils à M. Emile Fargeau ? »

« J'ai peu fréquenté le monde, madame. Je n'étais pas à Paris pour mon plaisir. »

« Qui, je sais que vous y menez une vie éplorée, toute à l'étude et à la science. Mais enfin, vous en avez assez vu pour me dire... »

« Quelques-uns lui ressemblent, je crois, mais heureusement pas tous. »

« Mademoiselle Amaranthe le regarda en face. »

« Heureusement ? dit-elle avec un léger sourire. »

« Parlez, madame, ce mot m'est échappé. Je suis enchanté que, mademoiselle d'Ambréville ne l'ait pas entendu ; et je vous prie de l'oublier. »

cigare en bouche, les mains enfoncées dans les poches de sa robe de chambre, les pieds dans ses pantoufles, venait s'asseoir près de M. Griffet, qui travaillait à son bureau, en habit noir et en cravate blanche.

« Mon cher monsieur, dit-il, puis-je vous adresser une question ? »

« Je suis à vos ordres, monsieur. »

« Voilà huit jours pleins que j'habite votre aimable ville de... J'en ai vu de belles devant moi tous les visages mâles et femelles ; je sais par cœur tous les airs à porter le diable en terre dont votre insupportable carillon me régale les oreilles de demi-quart d'heure, en demi-quart d'heure ; je crois ainsi en avoir épuisé tous les amusements. Maintenant, auriez-vous la bonté de me dire pourquoi j'y suis, et ce que j'y fais ? »

« Vous y faites connaissance avec votre future. Votre voyage n'avait pas, je pense, d'autres but. »

« Emile Fargeau haussa les épaules. »

« La connaissance est faite, dit-il, d'ailleurs, elle était inutile. Nous pouvons très-bien nous marier à la manière des têtes couronnées, sans nous être jamais vus. Mademoiselle d'Ambréville fut-elle la fée Carabosse en personne, Emile Fargeau fut-il le second tome de Quasimodo, on serions-nous moins tenus de marcher ensemble à l'autel, ancien style ? Il y a deux ans que la chose devrait être finie, et qu'elle traîne inutilement. C'est absurde ! »

« Votre observation ne manque pas de justesse, quoique formulée en termes peu convenables. Ce soir je parlerai à mademoiselle Amaranthe. »

« Le lendemain, à la même heure, et dans

le même accoutrement, le futur millionnaire était assis auprès du bureau de M. Griffet. Il apprit de lui que mademoiselle d'Ambréville, avec l'approbation de sa tante, ne trouvait pas qu'il y eût encore lieu de fixer l'époque définitive de son mariage avec M. Emile Fargeau.

« Emile Fargeau frappa du pied dans un transport de colère. »

« Grimaces ! comédie ! s'écria-t-il. Invention ridicule de cette vieille, j'en suis sûr. Oh ! je vois ce que c'est. Vieille fille, vieille folle, cela va de soi-même. On ne me trouve pas un Céladon assez langoureux. On veut me plier au joug féminin, m'obliger à faire une cour en règle durant des mois, durant des années, avec accompagnement, sans doute, de bouquets quotidiens, de singeries galantes pour les dames, de petits soins au bichon. Merci ! je n'ai sûrs pas leur homme, et nous sommes pas à l'hôtel de Rambouillet. »

« Emile Fargeau n'aurait pu dire au juste ce que c'était que l'hôtel de Rambouillet ; mais il avait vu cette citation dans quelques romans du jour. »

« Il allait et venait, furieux, dans le cabinet de M. Griffet. »

« Voyons, monsieur ! dit-il en s'arrêtant brusquement devant lui ; vous êtes tuteur pour quelque chose, peut-être ? Interposez donc votre autorité pour mettre fin, une bonne fois, à toutes ces sottises malices de femmes ! »

« Quand mon autorité de tuteur me donnerait le droit de contraindre sur un point quelconque les sentiments de mademoiselle d'Ambréville, je n'en userais pas, monsieur. C'est à vous de chercher le moyen de la persuader. »

M. Griffet se mit à feuilleter des papiers.

Emile Fargeau comprima comme il put son dépit.

« Hé bien ! reprit-il, transigeons. Je consens à bâiller encore ici une huitaine, mais pas plus. Ce terme expire, nous dressons le contrat, et nous célébrons le mariage, puisque mariage il y a. Voilà mon ultimatum. D'ici là, mon cher monsieur, j'espère que vous aurez fait entendre raison à votre pupille, — si toutefois raison et femme ont jamais logé à la même enseigne. »

APHÉLIE URBAIN.

(La suite au prochain numéro.)

Quelle femme élégante n'a souvent gémi sur la nécessité de jeter au rebut des robes, des vêtements, ou d'autres objets de toilette que la mode, cette maîtresse impitoyable, les force d'abandonner alors qu'ils sont encore en bon état ? Que de justes murmures n'ont pas été proférés contre ces rigueurs de l'usage qui grèvent le budget de tant de ménages !

Et bien ! cette nécessité n'existe plus aujourd'hui et la Mode est enfin vaincue. Nos lectrices apprendront avec satisfaction que Mme Derasse, rue Neuve-du-Fon-tenoy, n° 16, à Roubaix, teint les robes, les jupons, les rubans, en toutes nuances, et les remet complètement à neuf.

Les nouveaux procédés employés par Mme Derasse trouvent encore leur application pour le lavage et la teinture des dentelles ; des bonnettes, des plumes, (on s'en se aussi les panaches), les glaces des garnis que l'on peut ainsi conserver longtemps, toujours d'une grande fraîcheur.

Mme Derasse s'occupe encore d'impressions, sur étoffes, robes, rubans, etc.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 22 décembre 1866.

Le marché a été aujourd'hui assez lourd, mais malgré une nouvelle hausse de 1/8 sur les Consolidés anglais. Sauf la rente et l'Italien qui présentent une fermeté relative, tous les autres titres sont faibles.

C'est là une bonne fortune pour les primes élégantes autant que pour les femmes de position modeste ; et les unes aussi bien que les autres ne sauraient trop avoir recours.

Cours moyen du comptant : 30/068, 28 3/4, 1/2, 97, 50. Banque de France 3,780. Crédit Foncier 1,320.

Table with 2 columns: Cours de clôture and Cours de la Lourse. Rows include 3% ancien, 4 1/2 au com, and various other values.